



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0066

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation d'un représentant au sein de l'association Rhônalénergie-Environnement

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palaja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pilon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008**Délibération n° 2008-0066**

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'association Rhônalpénergie-Environnement**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 17 mai 1997, la Communauté urbaine a accepté d'adhérer à l'association Rhônalpénergie-Environnement. Cette association se substituait à Rhônalpénergie, association à laquelle la Communauté urbaine avait précédemment adhéré.

Cette association a pour objet de promouvoir, coordonner et développer les actions tendant à économiser l'énergie, à utiliser des énergies renouvelables, à préserver les ressources et à valoriser l'environnement.

Elle comprend exclusivement des membres actifs, organisés en cinq collèges : les collectivités territoriales, les entreprises publiques et privées, les organismes consulaires et les sociétés d'économie mixte, les associations relevant de la loi de 1901 et les personnalités qualifiées.

A la suite du renouvellement du conseil de Communauté, il y a lieu de désigner le représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association Rhônalpénergie-Environnement ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Lucien Barge en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association Rhônalpénergie-Environnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.